

VIRAGE NUMÉRIQUE DES TRIBUNAUX – RÈGLES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES (40-04)

Formation en ligne

208,50\$ / 3h



Julie Tondreau

Reconnaissance par les ministères du Revenu du Québec et du Canada

Reçus usuels pour fins d'impôts

La période d'urgence sanitaire a accéléré le plan de modernisation de la justice. Reprenez le quotidien bien outillés... car un nouveau défi vous attend à la rentrée!

Depuis la déclaration d'urgence sanitaire au Québec, les technologies de l'information ont été mises de l'avant, accélérant ainsi le plan de modernisation de la justice. Les audiences en salle virtuelle ou semi-virtuelles et le dépôt au greffe numérique en sont quelques exemples. Ces nouvelles façons de faire ont eu un impact sur le travail des juristes, des parajuristes et des adjoint(e)s.

Plusieurs questions ont été soulevées : Quelles sont les méthodes de signature électronique acceptées ? Comment assermenter un témoin à distance selon la législation en vigueur et avec quels outils ? Quelles sont les règles et les pratiques recommandées pour la production des documents aux nouveaux greffes numériques avec un suivi efficace de son propre dossier électronique à l'interne ?

Guide et modèles électroniques fournis.

Objectifs

Le présent atelier a pour objectif principal d'informer les participants des ajustements à adopter en pratique civile avec les nouvelles plateformes mises en place par le ministère de la Justice. Ils apprendront les nouvelles règles et pratiques recommandées pour la préparation des actes et éléments de preuve à produire en format électronique, en prenant en considération la méthode de signature électronique, l'assermentation à distance et le suivi du dossier en format électronique jusqu'au jugement.

Note : Pour des raisons pédagogiques, nous recommandons à nos clients de compléter leurs formations dans les 90 jours suivant la date d'achat.

Public cible

Adjoint(e)s juridiques, parajuristes, avocat(e)s et notaires

Inscription sur formation.lafortune.ca



VIRAGE NUMÉRIQUE DES TRIBUNAUX – RÈGLES ET PRATIQUES RECOMMANDÉES (40-04)

Module I

L'évolution des règles, l'état de la situation et intégration des nouvelles méthodes de travail

- 1 - L'évolution des règles
- 2 - L'état de la situation
- 3 - La suspension des délais
- 4 - Questions ou commentaires

Module II

Le traitement des documents technologiques

- 1 - L'accès aux outils technologiques
- 2 - Les éléments à considérer lors de la création d'un document technologique
- 3 - La signature électronique de l'avocat
- 4 - La signature électronique d'un client ou d'un tiers
- 5 - L'étude d'un tableau comparatif des différentes plateformes de signature électronique
- 6 - L'assermentation à distance et la transmission de la déclaration sous serment
- 7 - Le dépôt électronique à la Cour du Québec et à la Cour supérieure
- 8 - Le dépôt électronique à la Cour d'appel
- 9 - Le paiement des frais judiciaires en ligne
- 10 - Exercice
- 11 - Questions ou commentaires

Module III

La gestion et le suivi des dossiers technologiques

- 1 - Les délais à prendre en considération et l'utilisation du calculateur judiciaire
- 2 - La gestion du dossier à la suite de la notification et du dépôt électronique
- 3 - La préparation du dossier avant une audience virtuelle ou semi-virtuelle et son suivi
- 4 - La réception du jugement en format électronique et les mises en garde
- 5 - Exercice
- 6 - Questions ou commentaires